

II.4.10. Pennerez Keroulas. Canaouen gôs, grêt vardro ar bloavez 1565.

Ms. IV, p. 30-37.

Timbre : aucun.

Incipit : Ar Bennerez a Keroulas

Composition : 29 c. de 4 v. de 8 p.

Sujet.

L'héritière de Keroulas. Vieille chanson, composée vers l'année 1565.

Origine du texte.

Dans le manuscrit : aucune indication.

Autres sources : Selon J. Ollivier, ce texte « *semble être copiée dans Fréminville (1).* »

Il semblerait que non, puisque celui-ci n'édita ses *Antiquités du Finistère* qu'en 1835, alors qu'A. Lédan avait cette chanson en sa possession dès juillet 1834 (Liste MaL). A cette date, aucune version en breton n'avait encore été éditée. Par contre Aymar de Blois l'avait collectée à Troudosten, près de Morlaix et avait rédigé une étude la concernant datée de septembre 1823 (2). A l'exception du dernier couplet manquant dans la transcription de Lédan, les deux versions sont, pour ainsi dire, identiques, comme l'a démontré L. Berthou-Bécam. De plus, la date de 1565, donnée dans le sous-titre, n'est pas mentionnée par Fréminville, mais l'est dans une note de l'étude d'Aymar de Blois. A. Lédan connaissait bien son illustre compatriote : en 1810, A. de Blois intervint auprès de l'Evêque de Quimper pour qu'il reçût l'imprimeur, inquiet des nouvelles lois sur l'imprimerie édictées par Napoléon (3). Il eut aussi l'occasion de lui fournir deux articles pour la *Feuille d'Annonces de Morlaix* courant 1835 (4). Il est donc probable qu'A. Lédan reçut sa version d'Aymar de Blois, voire d'un tiers. Ce qui étonne c'est qu'il n'ait pas cité ses sources.

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : aucune indication.

Impression(s) : aucune.

Mise en valeur :

MaL (1834) / Enquête Ampère-Fortoul (1852) / Complaintes ou Guerziou (1854).

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié

Versions collectées.

Voir catalogue Malrieu, n° 1053 et D. Laurent, n° XXXV.

Nous ne citons pas les autres versions de ce texte, celle de Lédan n'étant qu'une copie de l'une d'elles.

Sources bibliographiques.

Concernant la version Lédan :

L. Berthou-Bécam, *Enquête* (...), vol. 1, p. 164-172, vol. 2, p. 214-219.

(1) **J. Ollivier**, manuscrit 1001, fol. 21.

(2) **D. Laurent**, Aymar de Blois (1760-1852) et « L'héritière de Keroulas », *Bretagne et pays celtiques. Langue, histoire, civilisation, Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot 1923-1987*, Skol/Pur, 1992, p. 415-443.

(3) Voir **Tome I, I.2.2. Le décret du 5 février 1810.**

(4) *Feuille d'Annonces de Morlaix*, n° 13, 28 mars 1835, n° 22, 30 mai 1835.